

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale  
au titre de la loi sur l'eau dans le cadre du projet d'aménagement  
de la Plaine de Montjean sur le territoire de la commune de Rungis**

Par arrêté préfectoral n°2024/ 00156 du 18 janvier 2024, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, déposée par Île-de-France Nature, dans le cadre du projet d'aménagement de la Plaine de Montjean sur le territoire de la commune de Rungis.

Cette enquête se déroulera **du lundi 26 février 2024 au mercredi 27 mars 2024 inclus**, pendant 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Rungis – Hôtel de ville situé au 5 rue Sainte Geneviève – 94 150 RUNGIS.

Madame Anne-Marie DUQUENNE, chef de mission « Transports et Déplacements » pour l'établissement public territorial « Grand Paris Grand Est » à la retraite a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Melun. Elle sera remplacée par Monsieur Claude POUHEY commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchement.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales :

à la mairie de Rungis, hôtel de ville - 5 rue Sainte Geneviève - 94150 Rungis, en salle de réunion située au rez-de-chaussée, au service des sports, aux dates et horaires suivantes :

- **lundi 26 février 2024 de 14h00 à 17h00 ;**
- **samedi 9 mars 2024 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mardi 26 mars 2024 de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consulter le dossier d'enquête :**

- à l'accueil de la Mairie - 5 rue Sainte Geneviève, 94150 RUNGIS, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3<sup>e</sup> étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : [pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr)
- sur le portail internet des services de l'État : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>
- sur le site dédié à l'enquête accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/plainedemontjean-tranche2>

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra formuler ses observations :**

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, à la mairie de Rungis aux jours et heures de mise à disposition du dossier ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/plainedemontjean-tranche2>
- par voie électronique à l'adresse suivante : [plainedemontjean-tranche2@mail.registre-numerique.fr](mailto:plainedemontjean-tranche2@mail.registre-numerique.fr)
- par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Anne-Marie DUQUENNE, commissaire enquêteur ;

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

Au terme de cette procédure, la Préfète du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande présentée par Île-de-France Nature.

**NE PAS RECOUVRIR AVANT LE JEUDI 28 MARS 2024**